

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 31 octobre 2014
(convocation du 24 octobre 2014)

Aujourd'hui Vendredi Trente Et Un Octobre Deux Mil Quatorze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, M. REIFFERS Josy, Mme BOST Christine, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. DAVID Alain, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. MAMERE Noël, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, Mme VERSEPUY Agnès, M. DUCHENE Michel, Mme TERRAZA Brigitte, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, M. COLES Max, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, Mme KISS Andréa, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURBY Alain, M. TURON Jean-Pierre, Mme ZAMBON Josiane, Mme AJON Emmanuelle, M. AOUZERATE Erick, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, Mme BOUDINEAU Isabelle, M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume, M. BOUTEYRE Jacques, Mme BOUTHEAU Marie-Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, M. COLOMBIER Jacques, Mme CUNY Emmanuelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELLU Arnaud, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FELTESSE Vincent, M. FETOUH Marik, M. FLORIAN Nicolas, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, M. JUNCA Bernard, Mme LACUEY Conchita, Mme LAPLACE Frédérique, M. LE ROUX Bernard, Mme LEMAIRE Anne-Marie, M. LOTHaire Pierre, Mme LOUNICI Zeineb, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan, M. PADIE Jacques, Mme PEYRE Christine, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, M. SILVESTRE Alain, Mme THIEBAULT Gladys, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TOURNERIE Serge, M. TRIJOULET Thierry, Mme VILLANOYE Marie-Hélène.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. PUJOL Patrick à M. POIGNONEC Michel
Mme VERSEPUY Agnès à Mme JACQUET Anne-Lise à partir de 10h45
M. TURON Jean-Pierre à M. HERITIE Michel à partir de 11h45
M. VERNEJOUL Michel à Mme. BOST Christine
M. BONNIN Jean-Jacques à M. GARRIGUES Guillaume
Mme BOUDINEAU Isabelle à M. DUBOS Gérard jusqu'à 10h
Mme CHABBAT Chantal à Mme. IRIART Dominique
M. DAVID Yohan à M. BRUGERE Nicolas
Mme DELATTRE Nathalie à M. DUCHENE Michel
Mme DELAUNAY Michèle à Mme ZAMBON Josiane à partir de 10h
M. DELAUX Stéphan à M. DAVID Jean-Louis

Mme DESSERTINE Laurence à M. FLORIAN Nicolas
M. HURMIC Pierre à M. ROSSIGNOL PUECH Clément à partir de 12h15
Mme JARDINE Martine à M. DELLU Arnaud
M. LAMAISON Serge à Mme. KISS Andréa
M. LE ROUX Bernard à M. TRIJOULET Thierry à partir de 11h30
Mme LOUNICI Zeineb à M. RAYNAL Franck jusqu'à 9h45
M. MILLET Thierry à Mme. PEYRE Christine
Mme RECALDE Marie à M. ANZIANI Alain jusqu'à 10h30
Mme ROUX-LABAT Karine à M. LABARDIN Michel
Mme TOUTON Elizabeth à Mme WALRYCK Anne

EXCUSES :

Mme CAZALET Anne-Marie, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FORZY-RAFFARD Florence

LA SEANCE EST OUVERTE

Projet REGARD (REduction et Gestion des micropolluANTS sur le territoiRe borDelais) - Accord de consortium - Conventions financières bipartites - Sollicitation d'aide financière de l'ONEMA et de l'Agence de l'Eau Adour Garonne - Décision - Autorisation - Signature

Madame JACQUET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

I/ Contexte

La présence des micropolluants générés par les activités humaines est aujourd'hui avérée dans les milieux aquatiques. Le terme « micropolluants » désigne des substances susceptibles d'induire des effets négatifs dans le milieu naturel à faible concentration. Il recouvre plusieurs classes de contaminants tels que les métaux lourds, les pesticides, les substances pharmaceutiques, les polychlorobiphényles (PCB), etc ...

La réduction des micropolluants dans l'eau est aujourd'hui un enjeu essentiel pour la qualité des milieux aquatiques et la santé des personnes. En effet, la directive cadre sur l'eau du 23 octobre 2000 impose une réduction voire une suppression des émissions de substances dangereuses dans l'eau. La dernière conférence environnementale (septembre 2013) confirme la prégnance de ces enjeux.

La Communauté urbaine de Bordeaux a toujours été soucieuse de son environnement et en particulier de la qualité des milieux aquatiques qui la traversent : Garonne, Dordogne, Jalle de Blanquefort, Lac de Bordeaux... La politique de l'eau, adoptée en Conseil Communautaire le 16 décembre 2011 l'explique dans son axe 2 « L'accroissement de la population et le changement climatique exercent, faute de régulation, une pression supplémentaire sur les milieux aquatiques et la biodiversité. Dans ce contexte, La Cub a pour ambition de maîtriser l'impact de ses rejets de l'agglomération sur les milieux naturels récepteurs, que sont la Garonne et les cours d'eau du territoire de La Cub ».

La lutte contre les micropolluants correspond à l'objectif 2.1 de cette politique engageant La Cub à développer notamment des partenariats avec les laboratoires et organismes de recherche sur ce sujet. A ce titre, La Cub et son délégataire ainsi que les partenaires universitaires locaux se sont positionnés depuis plusieurs années sur un ensemble de projets de recherche (ETIAGE, MEDIC'EAU, Biotritis, Plan Micropolluants Cub, RESEAU) sur cette thématique.

La recherche de solutions et de comportements innovants est une nécessité pour mieux les connaître et réduire leur impact sur les milieux et les ressources aquatiques.

Aussi, un appel à projets « Innovation et changements de pratiques : lutte contre les micropolluants dans les eaux urbaines », ouvert aux collectivités locales, aux bureaux d'études, aux laboratoires, aux entreprises et aux artisans, a été lancé en juin 2013 par l'ONEMA (Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques), les Agences de l'Eau et le Ministère en charge du Développement Durable, en partenariat avec le Ministère de la Santé. L'enveloppe consacrée pour cet appel à projets par l'ONEMA et les Agences de l'Eau pourra s'élever jusqu'à 10 millions d'euros, sur une période de validité comprise entre 2013 et 2018.

Cet appel à projets « micropolluants » favorise les dynamiques locales ; ainsi, il encourage les projets multi-partenariaux, portés bien souvent par une collectivité locale, en association avec les acteurs publics (collectivités, instituts de recherche ou de formation, universités, centres hospitaliers universitaires, ...) et privés (PME/PMI, groupes industriels, ...).

Il intègre plusieurs dimensions de la gestion des micropolluants : diagnostic, prévention, hiérarchisation des actions à mener, traitements innovants, métrologie, acceptabilité sociale et économique des solutions (coût-efficacité, ...). Il promeut l'innovation au service de l'atteinte du bon état des eaux tant dans le domaine technologique que vis à vis des changements de pratiques et de gestion.

L'objectif à moyen terme est de créer une dynamique de réseau mettant en avant des « collectivités innovantes » et permettant d'assurer une visibilité des résultats, une démultiplication des solutions à tester et une valorisation au niveau national des acquis. Ainsi, les projets retenus vont tester en conditions réelles sur le terrain de la faisabilité des solutions.

A la clôture de l'appel à projets, ce sont 34 manifestations d'intérêt qui ont été reçues. Ces candidatures ont subi une première sélection et 20 projets ont été présélectionnés. A l'issue de la seconde sélection, 13 projets ont finalement été retenus dont celui de La Cub intitulé projet « REGARD » (REduction et Gestion des micropolluANTS sur le territoiRe borDelais).

II/ Le Projet REGARD

Le projet REGARD, en cohérence avec la politique de l'eau de La Cub, est un programme global et intégré, ayant pour objectif de traiter la question des micropolluants sur le territoire de La Cub depuis l'ensemble des sources émettrices existantes jusqu'à leur devenir dans le milieu naturel. En effet, le projet étudie en détail, les sources pluviales, domestiques, industrielles et hospitalières de ces micropolluants et ce, depuis la phase de caractérisation de ces molécules jusqu'à la mise en œuvre et l'évaluation d'actions de réduction sur le terrain.

Le projet REGARD est organisé en 6 lots permettant de répondre aux questions posées dans le cadre de cet appel à projet :

LOT 0 : Coordination du Projet

LOT 1 : Identification et caractérisation des substances et des sources sur le territoire urbain de La Cub

LOT 2 : Diagnostic et priorisation des risques à l'échelle du territoire de La Cub

LOT 3 : Mise en œuvre des actions de réduction des flux et des risques

LOT 4 : Suivi et évaluation des gains des différentes solutions mises en place

LOT 5 : Phase de valorisation / sensibilisation / communication

Le projet REGARD se déroule sur une durée de 51 mois. La description technique complète du projet est jointe en annexe (cf. Annexe 1 de l'accord de consortium ci-annexé).

Pour La Cub, le coût total du projet s'élève à 144 000 €, dont 72 000 € correspondant au montant de l'aide sollicitée auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne (soit un taux de subvention de 50%), selon la répartition suivante (cf. plan de financement détaillé – Annexe 5 de l'accord de consortium ci-annexé) :

- lot 0 : 94 000 € dont 47 000 € d'aide versée par l'Agence de l'Eau Adour Garonne,

- lot 5 : 50 000 € dont 25 000 € d'aide versée par l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

Le pilotage du projet

- **Coordination administrative et financière**

La Communauté urbaine de Bordeaux est le porteur du projet REGARD. Elle assure également la coordination administrative et financière du projet et fait notamment le lien avec l'ONEMA et l'Agence de l'eau Adour Garonne.

En tant que porteur administratif du projet, La Cub prend en charge:

- la gestion des conventions avec l'ONEMA/ Agence de l'Eau Adour Garonne, pour le versement des financements ;
- la gestion des conventions bipartites avec les partenaires du consortium pour la redistribution des financements (cf. modèle de convention financière - Annexe 2 de la présente délibération) ;
- la gestion financière du projet (gestion des fonds perçus et règlement des dépenses) ;
- le rapport annuel de suivi des dépenses ;
- la valorisation du projet en tant que porteur en lien avec le LyRE et les scientifiques.

Le montant total du coût du projet s'élève à 3 274 628 €. Compte tenu de la capacité d'autofinancement des différents partenaires du consortium, le montant total de l'aide sollicitée est de 1 589 745 € (cf. plan de financement détaillé – Annexe 5 de l'accord de consortium ci-annexé), soit :

- 987 000 € au titre de l'ONEMA et ;

- 602 745 € au titre de l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

- **Coordination et animation scientifique**

Lyonnaise des Eaux (LyRE) est en charge du pilotage et de l'animation scientifique du projet en interaction constante avec la Direction de l'Eau de La Cub.

Le suivi et le reporting nécessaire entre La Cub et le LyRE se fera via les Comités de Pilotage réguliers au même titre que les autres projets déjà pilotés.

- **Le consortium**

Un consortium de recherche a été construit afin de définir les modalités de réalisation du programme entre les parties, la répartition des rôles, des tâches, la planification du projet, les livrables attendus et enfin les règles de propriété intellectuelle et de valorisation des résultats.

La Cub, porteur du projet REGARD, est associée aux partenaires suivants dans le cadre de cet accord de consortium (cf. projet d'accord de consortium - Annexe 1 de la présente délibération) :

- **Le LyRE (Lyonnaise REcherche)**

Le LyRE Centre Recherche & Développement de Lyonnaise des Eaux à Bordeaux développe des projets de recherche avec les partenaires universitaires du territoire. Le LyRE regroupe 22 collaborateurs, autour de 3 pôles de recherche :

- la gestion des grands systèmes d'eau et d'assainissement,
- les acteurs et usagers de l'eau,
- le grand cycle de l'eau.

- **L'UMR CNRS EPOC (Unité Mixte de Recherche CNRS, Environnements et Paléoenvironnements Océaniques et Continentaux)**

Le laboratoire de recherche EPOC de l'Université de Bordeaux est très impliqué avec trois de ses équipes scientifiques : « Physico et toxicochimie de l'environnement » (**LPTC**), dirigé par Hélène Budzinski ; « Transfert géochimique des métaux » (**TGM**), sous la direction de Gérard Blanc ; et « Ecotoxicologie aquatique » (**EA**) avec Magalie Baudrimont.

EPOC sera responsable, dans le cadre du projet REGARD, des volets identification des substances et caractérisation de l'impact du suivi de l'évaluation éco-toxicologique et environnementale en lien avec INERIS et Lyonnaise des Eaux pour les prélèvements.

- **Le CIRSEE (Centre International de Recherche sur l'Eau et l'Environnement)**

Le centre de recherche de SUEZ ENVIRONNEMENT regroupe 200 chercheurs spécialisés en eau et déchets. Forts de leur expertise en micropolluants et en développement de procédés de dépollution, des experts en pluvial et traitement seront associés au projet sous

la direction de Bruno Barillon. Le CIRSEE porte le volet connaissance de la source pluviale et industrielle, ainsi que la mise en œuvre des actions comme les solutions de traitement à la source.

- **L'INERIS (Institut National de l'Environnement Industriel et des Risques)**

L'INERIS a pour mission de contribuer à la prévention des risques que les activités économiques font peser sur la santé, la sécurité des personnes et des biens, et sur l'environnement. Il mène des programmes de recherche, des essais et des expertises en écotoxicologie. Son domaine de compétence touche également les activités de caractérisation des milieux vis à vis de la présence de polluants et celle des sources d'émission de ces polluants (en particulier des mesures et de la métrologie dans l'eau). L'INERIS sera responsable, dans le cadre du projet REGARD, des volets diagnostic et hiérarchisation des risques, avec notamment les équipes **ECOT (Unité évaluation des risques écotoxicologiques)** et **CIME (Unité Chimie, métrologie, essais)** (Selim Aït-Aïssa et Fabrizio Botta).

- **IRSTEA Bordeaux (Institut national de Recherche en Sciences et Technologies pour l'Environnement et l'Agriculture)**

Son unité de recherche « **Aménités et dynamiques des espaces ruraux** » (ADBx), dirigée par Frédéric Saudubray, est en mesure de mobiliser des approches tant théoriques que méthodologiques en économie et sociologie de l'environnement.

Il portera, au sein du projet REGARD, une double lecture sociologique et économique des enjeux sociaux que soulève la problématique des micropolluants. Cette approche est portée par 3 chercheurs, Denis Salles (sociologie), Tina Rambonilaza et Jeanne Dachary-Bernard (économistes).

- **L'UMR CNRS ADESS, de l'Université Bordeaux 3 (Unité Mixte de Recherche CNRS, Aménagement, Développement, Environnement, Société, Santé)**

Associée à l'**ENSEGID (École Nationale Supérieure en Environnement, Géo-ressources et Ingénierie du Développement durable)** pour sa filière en écologie humaine, deux chercheurs (Francis Ribeyre et Sandrine Gombert-Courvoisier) seront mobilisés sur le volet « Analyse de la source domestique ».

- **L'Équipe de « Psychosociologie, santé et bien-être » de l'Université de Bordeaux**

Elle sera partenaire des écologues pour travailler sur la source usagers et notamment les déterminants psychosociaux de l'usage de produits domestiques et les représentations socioculturelles qui y sont associées. Marie-Line Felonneau est la chercheuse référente.

- **Cap Sciences**

Le Centre de Culture Scientifique Technique & Industrielle de Bordeaux Aquitaine possède 20 ans d'expérience dans l'exploitation quotidienne d'un centre et la diffusion de la culture scientifique :

- conditions d'accueil des publics,
- conditions de travail des équipes et organisation des moyens,
- évolution des techniques muséographiques et scénographiques,

- diffusion d'expositions itinérantes.

Avec 220 000 visiteurs/an pour les présentations dont 100 000 visiteurs sur le site principal et l'autre partie en itinérance, Cap Sciences est le partenaire responsable de la médiation scientifique du projet. Il mettra en oeuvre de nouvelles formes de médiation et assurera le dialogue sciences-société sur la problématique des micropolluants en milieu urbain et notamment une sensibilisation aux enjeux et aux risques environnementaux et sanitaires auprès du grand public et des scolaires.

La mise en route et la réalisation du projet seront suivis par un Comité de Pilotage, rassemblant les représentants des organismes contributifs et des laboratoires et fera l'objet de réunions techniques périodiques veillant à la bonne exécution du programme de recherche.

Parallèlement à ce Comité de Pilotage, sera constitué un Comité Scientifique qui sera responsable du bon déroulement de ces recherches et garant de l'indépendance des résultats. Celui-ci sera élargi à d'autres entités ou experts nationaux ou internationaux afin d'élargir les échanges.

Enfin, une instance de suivi locale sera mise en place, regroupant différents acteurs socio-économiques du territoire. Ce Comité de suivi local, au sein duquel le consortium présentera régulièrement les résultats et les avancées du projet, regroupera un certain nombre d'acteurs du territoire impliqués dans la préservation des milieux aquatiques, la gestion des eaux urbaines ou la vie socio-économique locale (autres collectivités territoriales, autres centres de santé, Conseil de Développement de la Cub, associations de protection environnementale, etc ...).

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU la directive cadre sur l'eau du 23 octobre 2000 ;

VU la délibération n° 2011/0952 du 16 décembre 2011 relative à la politique de l'eau de La Cub ;

VU l'appel à projets ONEMA- Agences de l'Eau – MEDDE « Innovations et changement de pratiques : Lutte contre les micropolluants dans les eaux urbaines » lancé le 17 juin 2013 ;

VU la réponse de la Cub en date du 10 mars 2014 à l'appel à projet « Innovations et changement de pratiques : Lutte contre les micropolluants dans les eaux urbaines »

VU la communication en Conseil des Ministres du 23 juillet 2013 de la Ministre de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie relative à la politique de l'eau ;

VU le courrier de l'ONEMA daté du 23 juillet 2014 informant la Cub de l'acceptation du projet REGARD parmi les projets retenus ;

VU le courrier de sollicitation d'aide auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne en date du 1^{er} août 2014,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT

- Que le projet REGARD s'inscrit dans le cadre de la politique de l'eau de La Cub ;
- Que le projet REGARD porté par La Cub a été retenu parmi les 13 projets lauréats au niveau national dans le cadre de l'appel à projets « Innovations et changement de pratiques : Lutte contre les micropolluants dans les eaux urbaines » ;
- L'intérêt de La Cub à participer au projet REGARD relatif à la lutte contre les micropolluants dans les eaux urbaines qui lui permettra :
 - d'acquérir une meilleure connaissance des différentes sources et flux d'émissions des micropolluants,
 - de déterminer les stratégies les plus pertinentes de contrôle et de réduction de ces apports afin de contribuer à l'atteinte du bon état des masses d'eau fixées par la réglementation,
 - de valoriser le territoire Bordelais par la mise en œuvre de solutions innovantes et la diffusion au niveau local et national des acquis.

DECIDE

Article 1 : D'approuver les termes du projet d'accord de consortium et du modèle de convention bipartite relative au versement des financements alloués par l'ONEMA et l'Agence de l'Eau, ci-annexés,

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Président à signer :

- avec l'ensemble des parties prenantes, l'accord de consortium dont le projet est joint en annexe,
- avec chaque membre du consortium, la convention de versement de subvention selon le modèle ci- annexé,

- avec l'ONEMA, la convention d'aide attributive,
- avec l'Agence de l'Eau Adour Garonne la convention d'aide attributive,

Article 3 : D'autoriser Monsieur le Président à solliciter l'aide financière de l'ONEMA et de l'Agence de l'Eau Adour Garonne,

Article 4 : D'autoriser Monsieur le Président à signer, le cas échéant, les avenants à l'accord de consortium et aux conventions de versement de subvention, actant la prolongation de la durée du Projet REGARD au-delà des 51 mois initialement prévus,

Article 5 : D'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

Article 6 : D'imputer les dépenses sur les crédits ouverts au budget principal : **op 05P1320007 – Lutte contre les micropolluants dans les eaux urbaines :**

- Infrastructure du Projet : Lot 0 – Coordination du Projet :
 - **6185 – Frais de colloques et de séminaires** – 0200 – Administration générale
 - **Frais de personnel et infrastructure DEAU**
- Gestion du Projet : Lot 5 – Phase de valorisation/sensibilisation/communication :
 - **6226 – Honoraires** – 831 – Aménagement des eaux
 - **6236 – Catalogues et imprimés** – 811 – Eau et assainissement
 - **6237 – Publications** – 831 – Aménagement des eaux
 - **6185 – Frais de colloques et de séminaires** – 0200 Administration générale
- Versement des subventions aux différents partenaires du consortium :
 - **458 – Opérations pour le compte de tiers** – 4581 – Versement participations Regard

Article 7 : D'imputer les recettes sur les crédits ouverts au budget principal : **op 05P1320007- Lutte contre les micropolluants dans les eaux urbaines** :

- Recettes perçues par La Cub de l'ONEMA et de l'Agence de l'Eau Adour Garonne :

- **7478 – Participation autres organismes** – 831 – Aménagement des eaux : pour les subventions destinées à La Cub ;

- **458 – Opérations pour le compte de tiers** : pour les subventions destinées aux différents partenaires du consortium.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 31 octobre 2014,

Pour expédition conforme,
par délégation,
La Vice-Présidente,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
19 NOVEMBRE 2014

PUBLIÉ LE : 19 NOVEMBRE 2014

Mme. ANNE-LISE JACQUET